

# GROUPE DE TRAVAIL MOUVEMENT

## 21 mars 2019

La réunion débute par la rencontre avec le nouvel IA-DASEN, M. Eric LAVIS depuis le 4 mars, après 5 ans dans les Alpes de Haute Provence. Il a également exercé en Polynésie Française après avoir été IA-IPR de SVT.

Il indique d'abord son intention d'écrire aux collègues pour se présenter et partager sa ligne de travail. Sa mission est en priorité « dédiée aux élèves et à leur réussite », mais il rappelle d'emblée « sa confiance dans les enseignants », qui ont « la tâche la plus difficile dans les classes ». Il indique être profondément « attaché à la pédagogie », outil indispensable pour faire évaluer les pratiques de classe et souhaite mettre l'accent sur le « bien-être à l'école », à l'heure où « les incidents scolaires se multiplient dans le premier degré » (parents agressifs, harcèlement ou irrespect...). Il abordera cet aspect « avec les mairies et les forces de l'ordre ».

Concernant la gestion des personnels, il fait vœu « d'équité et de transparence » et fera rimer « bienveillance avec exigence ».

**Les élus du SE-UNSA souhaitent la bienvenue à notre nouvel IA-DASEN et le remercient pour la qualité de son écoute lors des différentes demandes auxquelles il a répondu en très grande partie favorablement... et son souci permanent quant à l'équité entre les personnels, le bien-être des enseignants et la réussite de tous les élèves. Il nous semble important de le souligner...**

### Projet de mouvement :

Les élus du SE-UNSA ont participé ce jour à l'élaboration de la circulaire qui régira le mouvement 2019, qui sera modifiée « dans un souci de cohérence académique », « dans l'intérêt des élèves et des personnels » (IA-DASEN).

De nombreux points ont fait débat. Vous trouverez ci-dessous les questions posées à l'administration et les réponses apportées. Il est à noter que certaines questions sont restées sans réponse...

Les élus du SE-UNSA ont déploré le côté tardif de ce groupe de travail et la mise en place du nouveau logiciel mouvement, qui inquiète les collègues. Ils s'interrogent aussi sur la volonté de titulariser « à tout prix » les enseignants sur de nouveaux postes, les « titulaires de circonscription », qui ne sont que des « coquilles vides ».

L'IA-DASEN souhaite organiser des réunions d'information en direction des collègues, avant l'ouverture du serveur, notamment car « la saisie des vœux va être modifiée » et c'est une grande partie de la logique du mouvement qui va se trouver bouleversée (phase d'ajustement réduite au minimum, plus de fiche navette ??...).

**De nombreuses questions ont été posées par le SE-Unsa :**

**Section de Savoie**

**1. Question : quand sera publiée la circulaire ?**

**Réponse apportée :** mardi 26/03 midi au plus tard.

**2. Question : dès la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement, des collègues pourront être nommés à Titre Provisoire (avant, ce n'était possible que lors de la phase d'ajustement). A quel moment interviendront ces affectations ? Concerneront-elles plutôt des collègues à fort barème, n'ayant pas obtenu de poste, ou des collègues à faible barème?**

**Réponse apportée :** le logiciel va d'abord étudier les vœux postes, AVANT d'étudier les vœux géographiques. De plus, les zones géographiques étant limitées, les collègues ne risquent pas d'aller très loin. Les collègues auront la possibilité de faire plus de 2 vœux infra-géographiques, et le logiciel va les étudier dans l'ordre.

**Attention : les collègues pourront faire des vœux géographiques (qui peuvent être les mêmes que les vœux infra-géographiques) intégrés dans les vœux postes.**

Normalement, à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement, il n'y aura plus de postes vacants, et des collègues pourront être affectés à Titre Provisoire et d'office. C'est une nouveauté que nous dénonçons. L'administration n'est malheureusement pas capable de répondre à nos questions sur ce sujet qui est pourtant central...

**3. Question : qu'en sera-t-il des postes particuliers (ASH, directions) qui faisaient l'objet d'un appel à candidature avant la phase d'ajustement ?**

**Réponse :**

**A priori**, seuls les postes ORDINAIRES seront pourvus, les postes « particuliers » ne seront pas automatiquement pourvus en 1<sup>ère</sup> phase... mais aucune certitude...

Les personnels administratifs poseront la question lors d'une réunion de travail à Grenoble la semaine prochaine (25 mars).

**4. Question : les zones infra-géographiques à choisir sont-elles associées à des natures de poste ?**

**Réponse apportée : les collègues vont pouvoir choisir un ou plusieurs MUG (Moyen Utilisé pour la Gestion) pour chaque zone infra-géographique.**

Dans le MUG :

- ENSEIGNEMENT, il y aura les anciens postes ECEL (élémentaire) , ECMA (maternelle) et Titulaires de circonscription (voir question 9). Est-ce qu'il y aura le poste de chargé d'école ? Pour le SE-Unsa, il est indispensable de l'enlever des regroupements...
- ASH : impossible de nous dire les postes... il y aura sûrement RASED, ULIS, EREA, SEGPA...pour le SE-Unsa, encore une fois, c'est inadmissible...
- Direction 2-7 classes

### **Section de Savoie**

- Direction 8-9 classes
- Direction 10-13 classes

Très concrètement, pour les collègues non titulaires, il y aura deux écrans de saisie. Il faudra passer tout d'abord par l'écran 2 où il faudra saisir au moins deux zones infra-départementales. Pour chaque zone, les collègues pourront choisir un ou plusieurs MUG. Ensuite, ils pourront accéder à l'écran 1 pour la saisie des vœux postes (on peut d'ailleurs aussi mettre des zones géographiques). Ils pourront saisir jusqu'à 40 vœux. Le logiciel prendra d'abord l'écran 1 avant de prendre l'écran 2

#### **5. Question : ASH : quid des priorités existant l'année précédente pour les collègues non titulaire d'un CAPPEI et pourtant sur un poste d'ASH ?**

**Réponse apportée** : cette priorité, qui existait pour les collègues étant sur le poste et qui le demandaient en vœu 1 afin de favoriser la continuité pédagogique, n'existera plus. En effet, si un enseignant, non titulaire du diplôme, mais ayant un plus fort barème, demande le poste avant lui, il perdra son poste.

Les personnels administratifs se demandent s'il sera possible de mettre ces priorités dans le logiciel, voire même de les ajouter manuellement. **En tout état de cause, il est indispensable d'indiquer ce poste en vœu 1.**

**Le SE-Unsa est largement intervenu pour dénoncer la suppression de cette mesure. Très concrètement, ce n'est pas une volonté de l'administration mais une simple impossibilité du logiciel...**

#### **6. Question : dans le MUG ENS, est-il possible de décocher certains types de postes (pour éviter de nommer des collègues sur des postes de chargé d'école)?**

#### **Réponse apportée**

Les personnels administratifs vont vérifier, mais cela semble possible... nous pensions ici au poste de chargé d'école et certains postes en ASH

#### **7. Question : dans le futur, comment vont être différenciés les postes de Titulaires de Secteur ancienne version (qui détiennent une fraction de poste fixe) et les postes de Titulaires de Secteur (nouvelle version, que les élus du personnel appellent plutôt « Titulaires de Circonscription », tellement la zone est vaste)**

#### **Réponse apportée**

L'appellation ne peut pas être modifiée, le numéro de poste seul permettra de les différencier.

### **Section de Savoie**

8. Question : que va-t-il se passer si des collègues font des vœux sur des postes de TRS (ancienne version) ? Vont-ils être bloqués ? Vont-ils être nommés « Titulaires de Circonscription » ?

#### **Réponse apportée**

Les postes de TRS libérés seront neutralisés.

9. Question : est-il possible de revenir sur ce qui avait été décidé précédemment et qui semble très injuste, à savoir que les collègues en Congé Parental non en activité au 1/09/2019, perdent leur poste ?

#### **Réponse apportée**

Depuis plusieurs années le SE-Unsa intervient pour demander à ce que les collègues demandant un congé parental ne perdent pas leur poste... L'IA-DASEN se montre attentif à la situation et se laisse le temps de la réflexion.

Sa décision est prise en retour de séance à 14h : il accepte de laisser le collègue titulaire de son poste pendant 1 année de congé parental. Attention, ceci ne marchera pour les congés parentaux pris à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**Les élus du personnel se félicitent de cette avancée positive.**

Les collègues ayant pris un CP cette année auront donc malheureusement perdu leur poste mais ils pourront bénéficier de la priorité qui était conservée selon « l'ancienne formule ».

10. Question : selon la circulaire ministérielle, il semble que le rang du vœu soit un élément discriminant AVANT l'AGS, l'ancienneté dans le poste ou l'âge. Qu'en est-il ?

#### **Réponse apportée**

La précision va être ajoutée à la circulaire. En cas d'égalité de barème, les discriminants sont, dans l'ordre suivant : le rang du vœu, l'AGS, l'ancienneté dans le poste et l'âge. Attention, ceci modifie complètement la philosophie du mouvement... l'ordre des vœux devient donc très importants...

11. Question : Comment seront affectés les nouveaux Titulaires de Secteur au sein des circonscriptions ? Cela fera-t-il l'objet d'une CAPD ?

#### **Réponse apportée**

Mme Grumel propose que pour chaque circonscription, des représentants du personnel soient associés. Cela se fera avec l'IEN de circonscription et les personnels concernés, en fonction d'abord du barème.

Au premier regard, les élus du personnel se montrent défavorables, car ils souhaitent conserver la possibilité de croiser leurs regards.

L'IA-DASEN trouve positif que les enseignants concernés puissent y être associés, en circonscription.

### **Section de Savoie**

De plus, cela éviterait aux IEN de passer la journée en réunion pour quelques minutes les concernant. En revanche, maintenir le système actuel en CAPD à la DSDEN enverrait aux enseignants le signal que l'IA-DASEN s'intéresse à TOUS.

Le SE-Unsa est largement intervenu pour montrer les problèmes de nominations que ceci va entraîner si tout n'est pas fait en même temps lors de la phase d'ajustement...

#### **12. Question : comment vont-être affectés les actuels Titulaires de Secteur ? Quand cela va-t-il avoir lieu ? L'an dernier, c'était en phase d'ajustement.**

##### **Réponse apportée**

Pour cette année, les TRS seront affectés en priorité en 1<sup>ère</sup> phase, AVANT les Titulaires de Circonscription, par l'intermédiaire d'une fiche de vœux (à partir du 12 juin, après la CAPD mouvement du 11 juin).

De plus, les postes de TRS libérés seront neutralisés (il en reste 19)

Les élus du SE-UNSA mettent en gardent l'administration sur une éventuelle pénurie de postes pour la phase d'ajustement, si l'on consomme 92 équivalents temps plein (73 Titulaires de Circonscription et 19 TRS).

L'IA-DASEN tranche en décidant de faire « tourner le mouvement » comme prévu PUIS de procéder à des affectations « à la marge en phase d'ajustement ». Les collègues ne seraient pas informés de leur poste avant la phase d'ajustement.

Les élus du personnel demandent à l'IA-DASEN d'indiquer clairement aux collègues que tous les postes pourront être donnés en première phase, que ce soit à Titre Définitif, mais aussi à Titre Provisoire. Il n'y aura plus de fiche de vœux... Les services administratifs vont ajouter ces précisions à la nouvelle circulaire.

#### **13. Question : les PDMQDC, dans le projet de la nouvelle circulaire, perdent leur bonification. Est-ce délibéré ?**

##### **Réponse apportée**

3 collègues sont concernés : au Biollay et dans des écoles écoles d'Aix-les-Bains... L'administration propose d'ajouter les PDMQDC dans le paragraphe « agents exerçants dans les quartiers urbains où se posent des problèmes sociaux ou de sécurité » pour leur permettre de bénéficier de la même bonification. Ils bénéficieront des 6 et 9 points mais dans des conditions moins avantageuses... Il n'est pas possible de recréer une case de bonification dans le logiciel... c'est un peu dommage mais encore une fois... l'IA accède à notre demande

Le SE-Unsa rappelle que pour les collègues PDMQDC qui perd son poste à Albertville est prioritaire sur l'ensemble des postes d'adjoint CP/CE1/CE2-CM2 sans passer d'entretien. Ce n'est pas ce qui est inscrit dans la circulaire. L'IENA nous confirme que ceci va être modifié.

### **Section de Savoie**

**14. Question des élus du personnel :** un TRS en REP +, affecté sur une décharge de direction et qui enseigne cette année en CP ou CE1, peut-il continuer sur ce poste sans passer l'entretien ? Ce n'est pas ce qui était proposé dans le projet de circulaire...

**Réponse :**

Oui, si l'enseignant ne change pas d'école. Sinon, il doit passer l'entretien.

**15. Question :** dans le cas d'un directeur d'école qui exerce en CP ou en CE1, le nombre de postes en CP ou CE1 n'est pas bon. Que va-t-il se passer ?

**Réponse :** il faudra voir au cas par cas par école, mais cela signifie qu'il y aura chaque année un poste en CE2, CM1 ou CM2 à titre provisoire.

L'IA-DASEN invite les élus du personnel à poser toutes les questions concernant les CP-CE1 dédoublés par écrit.

**16. Question du SE-UNSA :** peut-on maintenir les stagiaires CAPPEI sur leur poste pour la 2<sup>ème</sup> année sans avoir à repasser par le mouvement ?

**Réponse de l'Administration :**

Oui ! Et on conservera la priorité sur le poste pour que les collègues ayant obtenu le CAPPEI soient nommés à Titre Définitif.

Ceci n'est encore pas définitivement tranché. Pour le SE-Unsa, il est indispensable d'apporter de la stabilité à des collègues qui passent le CAPPEI en formation ou en candidate libre... à suivre

**Remarques concernant les postes de TR :** la circulaire redit que les TR nommés ont l'obligation de se rendre PARTOUT dans la circonscription et doivent disposer d'un moyen de déplacement.

L'IA-DASEN se dit conscient des difficultés dans certaines circonscriptions et indique qu'il sera soucieux de l'équité entre les différents TR. Si certains sont « déficients, ils seront accompagnés ou éventuellement réorientés » car ils « décrédibilisent l'Education Nationale ».

**Si vous avez des questions concernant les points soulevés lors du Groupe de Travail ou si d'autres questions vous viennent à l'esprit, n'hésitez pas à nous contacter...**



**Section de Savoie**

**Questions diverses :**

- **Note du 11/02/2019 concernant les intervenants en Langues et en EPS :**
  - **EPS : Pourquoi pas plus de 2 fois par an pour les intervenants extérieurs ?**

Réponse IEN Tarentaise : fondée sur une charte de 2012 qui spécifie pas plus de 2 cycles par an (la natation ne compte pas car elle fait partie des enseignements obligatoires). Volonté de minimiser les intervenants extérieurs.  
Pour le SE-Unsa, c'est se priver d'aides et de compétences précieuses dans les écoles...
  - **Pourquoi refuser les intervenants extérieurs en langues à partir de 2021 ?**

Mme Barroso : volonté de faire rentrer « dans le cadre national », pour qu'en 2021, l'enseignement des langues se fasse par les enseignants (en Maurienne, en Tarentaise). C'est un travail long, de persuasion. Il pourrait y avoir des formations longues à l'ESPE pour que les jeunes collègues puissent travailler en immersion. Mme Grumel indique qu'il y a désormais un enseignement de l'Italien à l'ESPE.  
Aux élus du personnel qui déplorent le manque de formation des collègues, l'IA adjointe rappelle l'existence des formations ERASMUS...  
L'ensemble des élus du personnel sont largement intervenus...
- **Compte Personnel de Formation** : comment cela fonctionne-t-il ? Comment les collègues peuvent-ils utiliser leurs heures ?  
Pas de réponses précises...
- **SEM (service des payes) : communique uniquement via I-Prof** et certains collègues ont eu de ce fait des problèmes avec le versement du Supplément Familial de Traitement
- **Décompte des jours de grève via I-Prof aussi** : ne devrait pas être basé sur les déclarations d'intention. Certains collègues ont été décomptés des jours de grève de mars et mai 2018 en janvier 2018.
- **Récupération et comptage des heures de TRB :**

L'IA adjointe indique qu'il y en a de moins en moins vu qu'il y a de moins en moins d'école à 4 classes. Il semble ne pas y avoir de difficultés dans les circonscriptions.